

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 28/05/2025

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **29/05/2025**

Que l'invitation du conseil avait été faite le 20/05/2025

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 28 mai 2025

L'an 2025, le 28 mai à 20h le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 20/05/2024 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

Absentes Fanny Darsin et Barbara Huguenin

Observateur : M D Weisser

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. **Valentin Guyat** a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation CR CM du 13/03/2025
- Tableau financier mai 2025
- Délibération / suite erreur de saisie
- Point forêt (délibération / assiette et coupes 2025)
- Feuillus déperissants et problèmes de sécurité pour les usagers des routes et chemins
- Coupe bois secs en bordure de la D 229 avant le Pont du diable (planning en annexe)
- Travaux 2025 sur chemins communaux
- Point sur travaux mairie (voir tableau en annexe et prévoir achats ?) ...)
- Gardiennage église : voir circulaire préfectorale en annexe
- Signalétique dans village
 - Questions diverses dont : **L**ocation appartement communal, **E**lections 2026 et parité, **M**ettre un chéneau sur l'abris bus et une **r**ive sur la cabane devant la mairie

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un fascicule regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 13/03/2025** : les conseillers **valident à l'unanimité ce CR** qui leur avait été distribué le 15/03/2025 après validation par Nicolas, secrétaire de séance
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du **tableau financier** de janvier 2025 (voir document joint page 2) **trésorerie en mai : 382 452 €**. Aucune remarque à ce sujet, la trésorerie est assez confortable mais il demeure toujours une incertitude sur l'avenir en raison du contexte économique dont nous avons discuté lors du CM précédent consacré au budget.
- Suite à une erreur de saisie, le **CM valide la délibération modificative n° 1** (voir document joint en annexe p 4)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : dotation aux amortissements (fonctionnement)	1 400 €	
Total 042 opération d'ordre entre sections	1 400 €	
D 681Dotaton aux provisions		1 400 €
Total D 68 dotation aux provisions		1 400 €

- **Délibération assiette des coupes ONF et destination des coupes 2025** (voir délibération en annexe p 3), le **CM valide cette délibération** et charge le maire de la transmettre, au contrôle de légalité en préfecture et de la faire suivre aux services de l'ONF.
- **Problème dû aux bois périssant** : Joël présente aux membres du conseil la problématique et la légitime inquiétude des usagers des chemins bordés par des arbres en partie secs, notamment les frênes atteints de Chalarose, maladie du frêne contre laquelle il n'y a aucun traitement sinon l'abattage. Plusieurs courriers ont été faits aux propriétaires concernés et ont été suivis d'effet. Le problème est d'autant plus perçu qu'un incident a eu lieu sur la D 229 avant le Pont du Diable, incident qui a provoqué des casses matérielles mais qui aurait pu être beaucoup plus grave. Après délibération le **CM décide de faire venir un bûcheron professionnel afin d'envisager l'abattage « dans les règles » des bois concernés le long du chemin des Paules**, Joël, Valentin et le bûcheron qui aura le marché feront le point sur la situation, les propriétaires concernés seront avisés du jour et de l'heure de cette tournée.
- **Travaux sur chemins communaux** : Joël rappelle que les chemins communaux ont été repris en 2024 (27 000 € investis) sur le budget 2025, le CM a prévu une somme réduite pour l'entretien des chemins. Nicolas prend la parole et précise qu'il serait bien de goudronner le chemin du château qui présente des fissures, il faudrait également renforcer le fossé à la hauteur de la maison Seillier coté château car les camions qui tournent vers le chemin des Paules prennent du champ et débordent sur le coté du fossé, favorisant son écrasement. **Un groupe de travail** (Nicolas, Arnaud, Florentin et Joël) **proposera à une solution technique** (tuyau en fonte, coulage béton fibré...) si besoin nous abonderons la ligne budgétaire « entretien des routes » en prenant sur nos réserves, le CM donne un avis favorable.
- **Travaux mairie** : Joël présente aux conseillers un tableau récapitulant les dépenses prévisionnelles et celles déjà payées (voir document page 5) la restructuration de la mairie, **Arnaud devrait finir ce chantier milieu juin**, Eric assumera les travaux de peinture et de ponçage des sols (avec si besoin l'aide de Joël, Arnaud ou Florentin), une fois le chantier terminé, une invitation à son inauguration sera faite aux habitants du village.
- **Gardiennage de l'église** : Le CM est favorable au renouvellement de cette prime au bénéfice d'Eric : soit 503,4 € par an pour le suivi qu'il assure très consciencieusement.
- **Signalétique dans le village** : **Le cabinet de Kinésithérapie d'Olivier Neveu est désormais opérationnel**, se pose le problème de la signalétique ...Après réflexion, le CM propose que le cabinet soit signalé par 2 pancartes à l'entrée du chemin de la Rapilla et une pancarte à l'entrée du chemin privé menant au cabinet d'Olivier. L'installation pourrait être faite par Florentin employé communal et la commune prendrait en charge le coût d'un des panneaux. **Le CM charge Joël de présenter cela à Olivier et d'en organiser la mise en place après avis d'Olivier.**
- **Questions diverses** :
 - **Location appartement communal** : L'appartement de Florentin pourrait se libérer, auquel cas, Nicolas serait intéressé par sa location, le CM donne un avis favorable.
 - **Joël informe le CM sur les nouvelles modalités qui s'appliqueront aux élections communales de 2026** : pour Ste Anne le CM serait composé de 5 personnes dont au moins 2 femmes, cela peut encore légèrement évoluer, nous en reparlerons au prochain CM (voir présentation dans le magazine « les élus du Doubs » distribué à chacun des conseillers).
 - Suite à la remarque argumentée de Florentin, le CM décide **d'installer des chéneaux sur l'abribus** et de remettre **une rive sur le cabanon** face à la maison commune ; le **CM charge Florentin et Joël d'organiser cela.**

Sur ce dernier point se clôt l'ordre du jour et les conseillers dégustent gâteau de ménage et Goudale IPA en philosophant sur le déroulement assez inquiétant du cours du monde.